

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 29 AVRIL 2021**, sur la plateforme Zoom, à 19:15, présidée par madame Anne-Marie Robitaille, vice-présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément	Absente	Madame Tania RAOUB
au Trésor-du-Boisé	Absente	Madame Sabrina PALLOTTA
Beaconsfield	Absent	Monsieur Éric MUELLER
Beau-Séjour		Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle	Absent	Monsieur David HACHÉ
Cardinal-Léger		Madame Ariane GUÉNETTE
Catherine-Soumillard	Absent	Monsieur Patrick SÉVIGNY
Cavelier-De-LaSalle		Monsieur Ghislain LAPORTE
Chanoine-Joseph-Théorêt		Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Claire NOËL
Dalbé-Viau	Absente	Madame Jessica TALBOT
de la Mosaique		Madame Sharon GO
de la Traversée		PAS DE CÉ
de l'Altitude		Madame Jessica GAGNON
de l'Odyssée	Absent	Monsieur Benoît LEFEBVRE
de l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde GOMIS
des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
des Découvreurs		Monsieur Éric CARON
des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
des Marguerite		Madame Lyne CHLALA
des Saules-Rieurs		Monsieur David LEMIEUX
des Sources		NIL
Dollard-des-Ormeaux		Monsieur Steeve NADON
Dorval-Jean-XXIII		Madame Nathalie FORTIN
du Bois-de-Liesse		Monsieur George BALOUZAKIS
du Bout-de-l'Isle		Monsieur Simon MARTINEAU
du Grand-Chêne	Absente	Madame Valérie OSTER
du Grand-Héron	Absente	Madame Stéphanie LAMPE
du Petit-Collège		Monsieur Robert HAMEL
du SAS	Absente	Madame Diane BOUCHER
Édouard-Laurin	Absent	Monsieur Dan NGUYEN
Émile-Nelligan		Monsieur Steve HILLIER
Enfants-du-Monde		Madame Maria DAGOSTINO
Enfant-Soleil		NIL
Félix-Leclerc		Madame Christine TELLIER
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond	Absent	Monsieur Hilal ELAYOUBI
Harfang-des-Neiges	Absent	Monsieur Jean-Claude AURA
Hébert		Madame Marie-Hélène CHARTIER
Henri-Beaulieu	Absent	Monsieur Imad LAGRAFEL
Henri-Forest		NIL
Île-des-Soeurs		NIL
Jacques-Bizard		Monsieur Jean-François GAGNÉ
Jardin-des-Saints-Anges		Madame Roberte LOUISMA
Jean-Grou		Madame Karine LÊ
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
John-F. Kennedy		Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Madame Marie FOREST
Katimavik		Madame Achlai ERNEST
Lajoie	Absent	Monsieur Pierre-Olivier DESERRERES
Lalande	Absente	Madame Mélanie PIECHA

Laurendeau-Dunton		Monsieur Guillaume LEFEBVRE
Laurentide	Absente	Madame Mina KIMOUCHE
L'Eau-Vive		Monsieur Presley TCHOUA
Lévis-Sauvé		Madame Scindya DE BARROS
Marguerite-Bourgeois		Madame Karolina ZAJDA
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard	Absente	Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		Madame Catherine GRAND
Notre-Dame-de-la-Garde	Absente	Madame Kim COLLIN
Notre-Dame-de-la-Paix	Absente	Madame Caroline CHASSÉ
Notre-Dame-de-Lourdes	Absente	Madame Hélène MARCHAND
Notre-Dame-des-Rapides	Absente	Madame Julie HURTUBISE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes	Absent	Monsieur Ari COHEN
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Carole MEKOUJOU
Paul-Jarry		NIL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR-PAKDEHI
Philippe-Morin	Absente	Madame Florence SAY
Pierre-Laporte		Madame Yvette BONVALOT
Pierre-Rémy	Absente	Madame Sophie LAROSE
Pointe-Claire		Monsieur Jocelyn REID
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Madame Caroline CHARTRAND
Saint-Clément-Ouest		Madame Tania NAIM
Sainte-Catherine-Labouré	Absent	Monsieur Mellel RACHEDI
Sainte-Genève-Ouest		Madame Karine BABIN
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard		NIL
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent	Absente	Madame Annik LARTIGAU
Saint-Louis	Absente	Madame Anne-Maxime DAGENAIS
Saint-Luc		Madame Kristelle ONG TONE
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	Absent	Madame Valérie ASSELIN
Très-Saint-Sacrement	Absent	Monsieur Daniel BÉLIVEAU
Victor-Thérien		Madame Isabeau MORRISSETTE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

John-F.-Kennedy	Monsieur Yan OUELLETTE
de l'Odyssée	Madame Katherie ROCHETTE
Beau-Séjour	Madame Nathalie VASSILAROS
John-F.-Kennedy	Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Madame Elizabeth Huart, substitut, école Beaconsfield
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Cavellier-De-LaSalle
 Madame Nathalie Miron, substitut, école de l'Odyssée
 Madame Roxane Dussault, substitut, école Édouard-Laurin
 Madame Cindy Rompré, substitut, école Gentilly
 Madame Nathalie Wardé, substitut, école Jean-Grou
 Madame Paola Megna, substitut, école Lalande
 Monsieur Constantin Fortier, substitut, école Monseigneur-Richard

Public

Aucun public n'assiste à la séance

Autres présences

Assistent également à la réunion : monsieur Paul St-Onge (directeur général adjoint – Formation professionnelle/Formation générale des adultes/Services aux entreprises), madame Nathalie Provost (directrice Service de l'organisation scolaire et Service du transport) et monsieur Rudi Maghuin à titre de secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 18.

Madame Anne-Marie Robitaille, vice-présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

Elle souligne la présence de monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint du CSSMB. Madame Robitaille signale que madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) rejoindra la séance afin de répondre aux questions éventuelles des membres en lien avec les consultations relatives aux critères d'inscription 2022-2023.

1. PAROLE DU PUBLIC

Aucun membre du public ne demande la parole.

2. MOT DU DGA - M. PAUL ST-ONGE (FORMATION PROFESSIONNELLE - FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES - SERVICES AUX ENTREPRISES)

Monsieur Paul St-Onge se présente et remercie les membres du CP pour leur accueil. Monsieur le DGA tient à remercier les membres du CP pour leur engagement dans l'organisation du CSSMB.

En ce qui a trait à la COVID-19, monsieur St-Onge souligne qu'il y a beaucoup d'essoufflement au sein du personnel du CSSMB, des communautés éducatives et des parents. Cependant, on a noté une légère baisse du nombre de cas la semaine dernière. Monsieur le DGA indique que 542 cas ont été dénombrés dans l'organisation du CSSMB entre le 29 mars et le 23 avril, incluant les élèves et le personnel, pour un total de 243 groupes fermés. Il ajoute que 137 cas ont été recensés dans la semaine du 19 avril, pour un total de 84 groupes fermés. Il précise que ces 84 groupes constituent le maximum de groupes ayant été fermés durant une journée. Monsieur St-Onge signale que la moyenne de groupes fermés lors du dernier mois se situe aux alentours de 80 par jour. Il annonce que l'école Lajoie est fermée jusqu'au début du mois de mai tandis que l'édifice Saint-Germain, relié à l'école secondaire Saint-Laurent, rouvrira ses portes le 30 avril 2021. Monsieur le DGA soutient que la situation s'améliore légèrement mais que le CSSMB est encore en pleine gestion de la COVID-19. Il ajoute qu'à peu près 55% des cas déclarés sont des variants. Le CSSMB est encore très prudent malgré les signes encourageants. Au total, depuis la rentrée scolaire, 5 écoles ont été fermées. Néanmoins, le CSSMB reste relativement confiant que les choses devraient aller en s'améliorant avec l'accélération de la vaccination.

Monsieur St-Onge relate que le CSSMB respecte toujours les consignes de la Santé publique pour la fermeture de groupes, le retrait des enfants ou le retrait du personnel. Il indique que les cas sont déclarés à la Santé publique qui mène alors systématiquement une enquête afin de déterminer la source de la contamination. Il ajoute qu'on a vu des situations où des groupes entiers ont été fermés lorsque celle-ci n'a pas été en mesure de l'identifier. Monsieur le DGA soutient que le CSSMB prend ses décisions à la suite des enquêtes de la Santé publique dont l'avis prévaut.

Monsieur St-Onge mentionne qu'il arrive parfois que la Direction générale doive prendre la décision de fermer des groupes, de retourner des gens à la maison et de basculer en ligne de manière préventive en attendant le retour de la Santé publique. Le CSSMB s'ajuste aussitôt qu'il obtient celui-ci. Il ajoute qu'on revient ensuite au présentiel aussitôt que la Santé publique conclut que le risque est faible. Des correspondances sont envoyées aux parents et on informe le personnel de façon systématique.

Monsieur le DGA indique qu'aucun changement n'a été apporté au niveau des consignes dans le transport scolaire. Il mentionne que celles-ci sont les mêmes depuis le début (plan affiché à l'intérieur de l'autobus; concept des deux bancs en avant, deux bancs en arrière et un banc sur le côté). Il soutient qu'il est arrivé qu'on soit contraint de retirer un plus grand nombre d'élèves parce qu'on n'était pas en mesure de garantir que le plan dans l'autobus avait été respecté, que les enfants avaient porté le masque, etc.

Monsieur St-Onge souligne qu'un questionnaire relatif à la vaccination des bénévoles lui a été communiqué. Il mentionne que ceux-ci ne sont malheureusement pas inclus dans les groupes prioritaires. Il n'y a donc pas eu d'appels aux bénévoles pour aller se faire vacciner bien qu'il y ait eu des cas d'exception. Monsieur le DGA déclare que le gouvernement va ouvrir la vaccination à tous les groupes d'âge. Il soutient que c'est encourageant pour la suite et exhorte les membres du CP à se faire vacciner. Il ajoute que les choses se replacent tranquillement depuis qu'on procède à une vaccination massive.

Monsieur le DGA signale qu'il est responsable des ressources matérielles du CSSMB. Il mentionne qu'il s'agit d'un secteur où il y a beaucoup d'enjeux. Monsieur St-Onge indique que le CSSMB a vécu une croissance de clientèle soutenue durant les cinq dernières années occasionnant un engorgement des écoles et ce malgré le fait qu'il n'a pas été nécessaire d'ouvrir des classes d'accueil en 2020-2021. En effet, la fermeture des frontières a engendré l'absence d'arrivée de nouveaux immigrants sur le territoire. Le CSSMB a plusieurs projets d'ajouts d'espaces sur lesquels il travaille conjointement avec le ministère. Il indique que l'école primaire de l'Orée-du-Parc a été ouverte à LaSalle au terme de sa construction et que la construction d'une école secondaire sur le terrain du cégep André-Laurendeau est en cours. Il ajoute qu'on a des projets d'écoles dans à peu près tous les secteurs du CSSMB. Il soutient qu'il existe également des enjeux pour trouver des terrains. Monsieur St-Onge prend l'exemple de Saint-Laurent en signalant que le CSSMB travaille pour obtenir des terrains afin d'y construire deux écoles primaires alors que des sommes sont disponibles depuis un bon moment. Il ajoute que les terrains sont coûteux ou indisponibles. Il ajoute que c'est la même chose à Ville-Mont-Royal. Monsieur le DGA déclare que le CSSMB a 26 projets d'agrandissements ou de nouvelles écoles sur son territoire. Les ressources matérielles sont à pied d'œuvre. Il mentionne que l'industrie de la construction roule à plein régime et que les coûts de la main d'œuvre et des matériaux explosent. Il déclare que le CSSMB a bon espoir que des annonces seront faites à ce sujet au courant des prochains mois.

Monsieur le DGA allègue que les ressources matérielles doivent également mettre à niveau les infrastructures actuelles du CSSMB. On a un parc immobilier avec une moyenne d'âge d'environ 60 ans. Des écoles sont très bien entretenues tandis que d'autres le sont moins. Le gouvernement n'a pas investi beaucoup durant plusieurs années. Néanmoins, 60 millions de dollars seront dépensés cette année pour l'entretien des bâtiments si les derniers appels d'offres sortent et se situent dans la fourchette de prix du CSSMB, alors qu'environ 45 millions furent dépensés l'an dernier (maçonnerie, fenestration, systèmes de chauffage, etc.). En plus, il y a aussi l'entretien courant des bâtiments (systèmes d'alarme, détecteurs, calfeutrage, nettoyage des filtres et de la ventilation, etc.).

Monsieur le DGA mentionne qu'une question lui a été communiquée au sujet des tests de plomb dans l'eau des écoles. Il lui a été demandé si les résultats de ceux-ci sont communiqués aux établissements. Monsieur St-Onge répond par l'affirmative. Il indique que les résultats sont accessibles dans la rubrique [Info-Travaux](#) du site Web du CSSMB. Monsieur le DGA signale avoir également reçu une question relative au modèle de filtre ayant été acheté par le CSSMB. Il indique qu'il s'agit du modèle [PWDWHCL1](#) de la

compagnie Watts. À ce jour, 170 filtres ont été installés dans 41 écoles sur 85 devant faire l'objet d'installations. Monsieur St-Onge souligne qu'il faut attendre avant d'ouvrir un point d'eau après l'installation d'un filtre. La personne en charge de l'échantillonnage doit effectuer un test pour déterminer si celui-ci est conforme avant que l'eau ne soit remise en circulation et que le point d'eau redevienne accessible aux enfants et aux membres du personnel. Il ajoute qu'on devrait avoir terminé l'installation de tous les filtres du parc immobilier du CSS à la fin du mois de mai et que tous les points d'eau étant actuellement non conformes sont fermés.

Monsieur St-Onge mentionne que le CSSMB est avant tout une maison d'éducation qui place les élèves au centre de ses préoccupations. Il indique qu'on ignore encore l'ampleur des retards accumulés par ceux-ci en raison de la pandémie, mais que les résultats constatés lors de l'évaluation formelle du bulletin de janvier étaient assez bons compte tenu des circonstances. Il ajoute que certains diront que toutes les matières n'ont pas été évaluées, qu'il n'y a pas eu d'examen formel du ministère en juin dernier et qu'il n'y en aura pas non plus cette année. Monsieur St-Onge estime qu'il faut prendre ces résultats avec réserve mais que le CSSMB est encouragé par la résilience de ses élèves et du soutien qu'ils reçoivent à la maison et à l'école. Rien ne laisse présager une catastrophe. Le tutorat est mis en place dans les milieux et le soutien aux élèves est déployé. Monsieur le DGA indique que le CSS planifie les deux dernières semaines pour le secondaire. Il n'y aura pas de session d'examens à la fin de l'année. Il y aura deux semaines de consolidation des apprentissages et des cours d'été seront également offerts. En outre, diverses initiatives comme des camps linguistiques seront aménagés. Monsieur St-Onge mentionne qu'un camp pédagogique pour la transition du primaire au secondaire pourrait être ouverte, mais que cela reste à confirmer. Le CSS est à planifier la fin de l'année, mais surtout la prochaine année scolaire. Il soutient que le CSSMB veut préserver la qualité des apprentissages des élèves.

Monsieur le DGA indique avoir reçu une question relative à la douance. Il mentionne que le CSSMB a été très heureux de constater cette année que le ministère reconnaissait que les élèves doués font également face à des enjeux. Il soutient que ce n'est pas parce qu'ils sont bons à l'école qu'ils vont réussir, car il arrive que ce qu'on leur propose ne réponde pas à leurs attentes ou à leurs besoins. Monsieur St-Onge indique que le CSSMB a reçu cette année 420 000 \$ du ministère grâce à la mesure 15027, et que cela a permis d'ajouter des TES, de soutenir des projets, etc. Monsieur le DGA dit penser que cela sera récurrent. Il s'agit d'une mesure dédiée et les sommes sont destinées spécifiquement aux élèves et aux programmes de douance. Ces sommes ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins.

Monsieur St-Onge mentionne que des enfants présentant des vulnérabilités au niveau de la santé sont scolarisés à la maison avec l'école virtuelle EVA cette année. Il souligne qu'une question lui a été communiquée au sujet de leur socialisation. Monsieur le DGA relate avoir posé des questions mais ne pas avoir reçu de réponse lui permettant de dire qu'il y a une velléité au CSS de travailler la socialisation de ces enfants. Par contre, il lui a été confirmé que diverses initiatives sont menées selon les enseignants, les contextes et les niveaux.

Au niveau de l'organisation scolaire, la grande période d'inscription se terminait le 30 mars dernier. La première mouture pour chacune des écoles a été envoyée aux directions d'établissement. Cela suit son cours. Les réponses aux choix d'école sont transmises aux familles à la fin de la troisième semaine du mois de juin. Il devrait y avoir un peu moins d'enjeux cette année que pour les années antérieures car l'immigration est stoppée pour le moment. Il y a beaucoup moins de classes d'accueil et cela laisse un peu de manœuvre, le temps de réaliser les projets d'ajouts d'espaces.

Une question a été soumise à monsieur le DGA au sujet de la formation du MEQ destinée aux membres des CÉ. Il lui a été demandé s'il serait possible de reconnaître la réussite de cette formation par une certification pour ceux et celles qui la suivent. Monsieur St-Onge mentionne s'être renseigné à ce sujet. Il indique que ce n'est pas la plateforme du CSSMB. Il n'existe pas de modalité de contrôle pour savoir si les gens ont réellement suivi la

formation. Par contre, il a demandé s'il serait envisageable d'émettre un certificat pour les gens qui siègent dans les CÉ. Il déclare qu'un ou une de ses collègues DGA reviendra avec la réponse à cette question lors d'une prochaine visite du CP.

Monsieur St-Onge mentionne avoir reçu une question relative aux OPC (Objectifs, Principes et Critères de répartition des allocations entre les établissements). Il souligne que la Loi-40 a complètement changé la gouvernance des CSS et des organisations scolaires du Québec. Il ajoute que les critères de consultation des OPC ont également été changés. Dorénavant, le Comité de répartition des ressources, sur lequel siègent les directions d'établissement et la Direction générale, est consulté ainsi que le CCG (Comité consultation de gestion) et le CA qui est composé des membres du personnel, des parents et des membres de la communauté. Monsieur le DGA indique qu'il lui a été demandé si les dernières recommandations des parents ont été retenues. Il soutient qu'il n'y a eu aucune modification cette année en vue de la prochaine année. Il ajoute que le Secrétariat général lui a mentionné que les recommandations ayant été formulées en 2018-2019 ont été intégrées en grande partie selon les cas.

Monsieur St-Onge relate avoir reçu une question relative à la soirée des bénévoles. Annuellement, le CSSMB organise une soirée des bénévoles pour reconnaître leur contribution. Cela ne sera cependant pas le cas cette année. Par contre, au cours de la semaine de l'action bénévole, le CSSMB a demandé à ses directions d'établissement d'identifier les bénévoles afin de pouvoir leur transmettre un mot et un cadeau. En tout, il y a 766 personnes qui ont été reconnues pour leur engagement.

Monsieur le DGA déclare que le CSSMB est très reconnaissant du fait que les parents sont indulgents, jusqu'à un certain point, dans la situation présente qu'il considère exceptionnelle. Il souligne que la situation n'est pas simple pour les directions d'établissement et pour les enseignants. Le CSS en est conscient et tient à remercier les parents. Il ajoute qu'on devrait avoir une prochaine rentrée scolaire beaucoup plus normale.

Un membre signale qu'il n'y a plus de soirée des bénévoles depuis quelques années. C'est maintenant fêté dans les différents établissements.

Il est demandé à monsieur St-Onge quand seront publiés les résultats des tests pour la qualité de l'air dans les classes. Il répond que ceux-ci ont été transmis à l'ensemble des écoles. Les directions d'établissement ont les résultats en main. Il ajoute qu'on a procédé aux échantillonnages selon le protocole du gouvernement. Ce protocole a été largement critiqué dans les médias. Monsieur le DGA mentionne que l'échantillonnage s'est fait dans le contexte du protocole ayant été demandé aux établissements. Un entretien préventif a été effectué dès le mois d'août pour la ventilation mécanique. On a changé les filtres et on a aussi augmenté la part d'air neuf dans nos établissements même si cela a des conséquences majeures sur le chauffage en automne et en hiver. Il s'agit de coûts d'énergie, mais ces actions ont été prises pour réduire les risques. Monsieur St-Onge ajoute qu'on a demandé aux écoles de toujours laisser les fenêtres ouvertes (5 centimètres minimum) pour aller chercher de l'air frais. On a aussi demandé d'ouvrir largement les fenêtres et de laisser la porte de la classe ouverte entre chaque période. On demandait l'application de ce protocole pour s'assurer de la sécurité. Les mesures ont été prises dans ce contexte-là. Monsieur le DGA soutient qu'il est important de s'assurer que le protocole est mis en place et que la fenêtre est ouverte. Il déclare qu'on est sécurisé lorsque les résultats des tests affirment que c'est conforme et sécuritaire pour les enfants et qu'on ne le serait pas si on fermait les fenêtres pour constater que cela ne fonctionne pas. En ce qui a trait au protocole du gouvernement, monsieur le DGA mentionne ne pas être un expert dans ce domaine. Monsieur St-Onge présente le [Suivi de la qualité de l'air intérieur \(Mesure des taux de dioxyde de carbone dans les bâtiments scolaires\)](#) transmis et rendu public par le gouvernement pour l'ensemble des CSS. Il souligne que les résultats étaient somme toute assez bons. Il soutient que le CCSMB a agi partout où des problématiques ont été constatées. En ce qui concerne les ventilateurs, le CSSMB a demandé sept appareils au gouvernement destinés à cinq écoles. Ceux-ci sont attendus.

Il est demandé si les camps de rattrapage de l'été prochain seront payants ou gratuits. Monsieur St-Onge répond que ce point est à vérifier.

Une question est posée à monsieur le DGA relativement à la mise en place de nouveaux programmes. Un délégué mentionne que ces programmes sont ensuite modifiés sur le plan pédagogique. Il ajoute qu'il semble que les directions d'écoles doivent informer uniquement les CÉ. Il soutient que ce qui est englobée dans la notion de « pédagogique » semble ouverte à interprétation. Les critères ne semblent pas clairs pour déterminer si un vote est requis ou non dans certaines situations. Il demande si le vote des CÉ ne devrait pas être requis lorsque les modifications susceptibles d'être apportées à de tels programmes par les directions d'établissement sont majeures et très lourdes de conséquences sur les élèves. Il désire savoir ce qu'on entend exactement par « pédagogique » et demande quels sont les critères à respecter pour savoir si les CÉ devraient voter. Monsieur St-Onge mentionne ne pas être mesure de répondre à ce questionnement au pied levé et suggère de le lui faire suivre afin qu'il veuille à ce qu'une réponse éclairée soit fournie. Il est mentionné que les questions suivantes seront également acheminées à la direction générale adjointe :

En présence de situations non consensuelles, voire conflictuelles ou même plus (ex : harcèlement, intimidation) notamment envers des enseignants, les CÉ ont-ils le droit de demander aux directions d'école de se retirer afin de donner la chance aux enseignants de s'exprimer librement? Car il se peut qu'ils n'osent pas parler devant leur direction et encore moins lorsque des situations problématiques existent.

Les directions d'école peuvent soumettre leurs problématiques à une équipe de juristes et d'avocats du CSSMB qui vont les conseiller en retour. Du côté des CÉ, les présidences ont également la même possibilité et peuvent aussi soumettre leurs problématiques à la même équipe de juristes et d'avocats du CSSMB. N'y a-t-il pas là possibilité de conflit d'intérêt? Que doit faire le CÉ lorsqu'une présidence appuie ouvertement les décisions d'une direction d'école alors que les autres membres expriment de nombreuses réserves?

Une présidence de CÉ peut-elle quitter abruptement une réunion sans avoir levé l'assemblée ni avoir désigné de vice-présidence?

Les procès-verbaux (PV) doivent être adoptés par les CÉ et les directions d'école assistent aux CÉ, mais n'ont ni le droit de vote ni le droit de se prononcer sur le contenu de ces PV qui appartiennent aux CÉ. Est-ce bien exact?

Madame la vice-présidente mentionne un commentaire ayant été émis dans le fil de discussion à l'effet que des moyens simples et gratuits pourraient être recommandés, comme donner les cours d'éducation physiques à l'extérieur. Monsieur le DGA dit savoir que les enseignants d'éducation physique vont à l'extérieur et font des activités dans certains milieux. Il soutient que le CSSMB ne va pas nécessairement rendre cette pratique obligatoire mais l'encourage dans le contexte actuel. Le CSS n'aurait pas le pouvoir de l'obliger.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/21-04/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Hala Jawlakh - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

1. PAROLE DU PUBLIC

- 2. MOT DU DGA** (Monsieur Paul St-Onge – (RÉTAC : Formation professionnelle – Formation générale des adultes – Services aux entreprises)
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. CONSULTATIONS**
 - 4.1. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – Critères d'inscription 2022-2023 (retour : 21 mai 2021)
 - 4.1.1. Mot du sous-comité
 - 4.2. Centre de formation professionnelle des métiers de la santé - Modification de l'acte d'établissement (retour : 21 mai 2021)
 - 4.3. Collège Saint-Louis - Critères d'inscription 2022-2023 (retour : 21 mai 2021)
 - 4.3.1. Mot du sous-comité
 - 4.4. École Guy-Drummond - Critères d'inscription 2022-2023 (retour : 21 mai 2021)
 - 4.4.1. Mot du sous-comité
 - 4.5. École Jonathan - Critères d'inscription 2022-2023 (retour : 21 mai 2021)
 - 4.5.1. Mot du sous-comité
 - 4.6. École Nouvelle-Querbes – Critères d'inscription 2022-2023 (retour : 21 mai 2021)
 - 4.6.1. Mot du sous-comité
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2021**
- 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 15 MARS 2021**
- 7. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
 - 7.1. Conseil général du 10 avril 2021
 - 7.2. Mot du sous-comité Distinctions reconnaissance de la FCPQ
 - 7.3. Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie - Mémoire
- 8. MOT DU SOUS-COMITÉ DE LA FCPQ**
- 9. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 9.1. Pandémie
 - 9.1.1. Enseignement à distance
 - 9.2. Formation du MEQ offerte aux membres des CÉ
 - 9.3. Retour sur le 46^{ème} congrès de l'Institut TA (24 au 26 mars 2021)
 - 9.4. Protocole, intimidation et racisme
 - 9.4.1. Sous-comité
 - 9.5. 42^{ème} congrès de la FCPQ – « 45 ans + à bâtir ensemble une école pour tous » (25 au 29 mai 2021 – en ligne)
- 10. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 10.1. Correspondance reçue
- 11. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 12. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**
- 13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
 - 13.1. Retour sur la conférence du 7 avril 2021 (la motivation scolaire)
 - 13.2. Retour sur la conférence du 27 avril 2021 (Être parent – Mode d'emploi)
 - 13.3. Conférences à venir
- 14. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATIONS ET COMMUNICATIONS**
- 15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 16. MOT DU SOUS-COMITÉ ÉVA**
- 17. MOT DES MEMBRES DU CA**
- 18. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 18.1 Bilan financier du CP
- 19. VARIA**
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

4. CONSULTATIONS

4.1. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS – CRITÈRES D'INSCRIPTION 2022-2023 (RETOUR : 21 MAI 2021)

4.1.1. Mot du sous-comité

Le coordonnateur du sous-comité mandaté pour l'étude préliminaire des consultations relatives aux critères d'inscription 2022-2023 présente les recommandations de son équipe aux membres du CP.

Il mentionne que les modifications proposées par le Service de l'organisation scolaire convenaient au sous-comité. Toutefois, pour des fins de clarté, le sous-comité suggère qu'une définition de l'expression « Choix d'école territoriale » soit ajoutée au glossaire. À l'inverse, il demande que l'expression « Milieu défavorisé » soit retirée du glossaire car cela n'apparaît nulle part dans le document. Monsieur le coordonnateur ajoute qu'il est demandé que soit modifié l'ordre de priorité des critères d'inscription apparaissant à l'article 4.2, afin que les élèves des zones grises 1 et 2 pour une première inscription (art. 4.2 d) aient priorité sur l'élève ayant déposé un choix d'école en première inscription (art. 4.2 c).

Il est mentionné qu'une proposition de recommandations a été envoyée au CP après la tenue de la rencontre du sous-comité de travail. Celle-ci n'a donc pas pu être discutée. Le substitut à l'origine de cette proposition la présente aux membres du CP. Il souligne qu'elle se base sur des recommandations émises en 2017 lors d'une consultation relative aux critères d'inscription du Collège Saint-Louis. Il évoque l'anxiété de performance que subissent les élèves ayant à passer des examens d'admission. Il ajoute que le Conseil supérieur de l'éducation avait émis un rapport suggérant de rendre les projets pédagogiques particuliers accessibles à tous les élèves qui le désirent, et de renoncer aux pratiques de sélection des élèves sur la seule base des performances scolaires pour miser sur des critères plus inclusifs (intérêt et motivation de l'élève, engagement dans le projet de formation, engagement dans les études). Il évoque les conclusions du rapport « Remettre le cap sur l'équité » produit par le Conseil supérieur de l'éducation. Il résume qu'il propose que le CA entreprenne des démarches afin de revoir la façon dont les élèves du CSSMB sont admis dans les différents projets particuliers et programmes où un examen d'admission est utilisé comme critère de sélection au primaire comme au secondaire, afin d'assurer un accès plus équitable à ces projets. Il propose aussi que le CSSMB consulte la table unifiée du Conseil des élèves, le CP, les syndicats et les associations pour cette réflexion, et que le CA veille à ce que le fruit de cette réflexion permette que de nouveaux processus d'admission visant l'amélioration de l'accès et du bien-être des élèves soient mis en place le plus rapidement possible.

Madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) mentionne qu'il y a 5 critères d'inscription à appliquer, dont 4 pour les écoles 240. Ces dernières sont des écoles qui, de par l'article de la Loi 240, n'ont pas de territoire d'appartenance. Elles n'ont donc pas d'obligation quant à l'acceptation ou le refus de leurs élèves et déterminent des critères d'inscription qui sont adoptés par le CÉ, le CP et le CA. On a aussi l'article de Loi 239 qui permet à une école d'offrir un programme particulier destiné seulement à certains élèves, dont l'équipe école se dote en collaboration avec le CÉ. C'est l'équipe école et la direction de l'établissement qui s'occupent des critères pour

déterminer quels élèves iront dans le projet particulier 239. Madame la directrice évoque ensuite le cas de l'école ayant une couleur particulière fréquentée par l'ensemble de ses élèves. Elle mentionne l'école des Saules-Rieurs comme exemple. Madame Provost indique que cette école a décidé qu'on procéderait par tirage. Il n'y a pas de prérequis sinon celui que les parents aient été informés du processus pour inscrire leurs enfants.

Un projet particulier dans une école où il y a seulement un ou deux groupes ne doit jamais se faire au détriment des élèves du quartier. Cela signifie qu'il ne faut pas que les élèves du quartier, du secteur ou du territoire ne puissent pas fréquenter leur école parce que des élèves d'ailleurs auraient pris leur place.

Madame la directrice relate que le Conseil des commissaires a mis sur pied en 2019 un Comité de révision des critères d'inscription en 2019. L'entièreté de ceux-ci a été revue. En ce qui a trait au projet particulier qui s'adresse vraiment à un ou deux groupes dans une école particulière, il a été résolu que c'était l'équipe école qui déterminait les critères car ce sont ses membres qui sont les mieux outillés pour déterminer qui peut ou ne peut pas. Madame Provost mentionne que rien n'empêche le parent d'un enfant vivant de l'angoisse causée par l'examen de communiquer avec la direction de l'école qu'il veut intégrer pour voir s'il n'y aurait pas une autre façon d'évaluer s'il répond aux critères d'admission.

Monsieur Ghislain Laporte mentionne qu'il était commissaire représentant du CP en 2017. La résolution avait été adoptée au CRPRS et au CP. La loi a changé depuis lors. Pour ce qui est des écoles 239, maintenant, avec le principe de subsidiarité, ces décisions se prennent dans les écoles. C'est avec la direction d'établissement que le CÉ s'assoit. Il doit réviser les critères tous les ans. Par exemple, pour l'école Cavalier-De-LaSalle qu'il représente, il n'y a plus d'examen d'admission pour le PEI. C'est une recommandation qui vient des enseignants du primaire, en plus de l'examen du bulletin. Le PEI est un programme d'enrichissement. Il soutient que le CSSMB serait très mal avisé de venir dire quoi faire à un CÉ avec le principe de subsidiarité. Il considère que les décisions doivent se prendre dans les milieux. Il soutient qu'il est important de prendre le pouls des parents de l'école pour savoir ce qu'ils veulent et ce qui est le plus bénéfique pour l'épanouissement des élèves. Monsieur Laporte mentionne ne pas pouvoir dire que rien ne s'est passé depuis 2017. Il déclare qu'il est important que cela se passe dans les milieux et que ce n'est pas au CSS d'imposer des choses.

Le substitut mentionne voir qu'une réflexion a été faite. Il déclare qu'il avait été demandé en 2017 qu'on implique les élèves, les parents et les syndicats dans cette réflexion. Il trouve difficile de dire aux citoyens de prendre en main cette situation dans leurs milieux. Il pense que le CSS a un rôle à jouer pour avoir un système d'éducation équitable. Les instances décisionnelles doivent décider.

Madame Provost mentionne que le CSS est là pour aider, outiller et renseigner les écoles, mais celles-ci demeurent les milieux de vie. Elle soutient qu'il est important pour le CSSMB que les décisions se prennent près des milieux. Elle explique qu'elle a un rôle de conseillère et dit trouver important que les milieux soient décisionnels dans les options qu'ils mettent en place, les choix de programmes et la façon dont ils effectuent la sélection des élèves. Après cela, c'est aux parents de

prendre toute la place qui leur est donnée au sein du CÉ pour mentionner ce qui les rejoint.

Un délégué soutient qu'un problème de ségrégation existe dans les écoles, et que les examens stressent les enfants. Il mentionne qu'il serait intéressant que des informations soient fournies aux membres des CÉ pour savoir comment remédier à ce problème.

En ce qui concerne la maternelle 4 ans, madame Provost indique qu'elle est destinée d'abord et avant tout aux élèves du territoire de l'école où elle est offerte. Dans un premier temps, on prend tous les élèves qui ont manifesté leur intérêt et qui habitent sur le territoire. On classe ces élèves dans un ordre de priorité en tenant compte du fait qu'on dispose d'un nombre restreint de places et que la maternelle 4 ans n'est pas un service universel. On a quelques classes à travers le CSS. En premier, parmi tous les élèves qui habitent sur le territoire de l'école, on va prendre ceux qui ont un besoin particulier avec une référence médicale ou sociale. Ensuite, on prend ceux qui n'ont pas fréquenté d'autre milieu que celui de la famille. Puis, on prend ceux qui ne parlent pas français. Ensuite, on va prendre les autres. Par la suite, on procède à un deuxième tour au cours duquel on priorise les élèves de l'extérieur qui ont manifesté leur intérêt à fréquenter l'école dotée d'une maternelle 4 ans en reprenant le même ordre de sélection. Le délégué trouve que ce n'est pas clair et qu'on ne voit pas ces enfants qui s'inscrivent dans les priorités contrairement aux maternelles 5 ans.

Madame la vice-présidente propose de reconduire le sous-comité de consultation afin qu'une nouvelle proposition de résolution soit soumise le 20 mai prochain.

(CP/21-04/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yan Ouellette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de reconduire le sous-comité mandaté pour l'étude préliminaire des consultations en lien avec les critères d'inscription, composé des membres suivants :

- Monsieur **Éric Caron** (coordonnateur du sous-comité de consultation)
- Madame **Caroline Chartrand**
- Monsieur **Constantin Fortier**
- Madame **Anne-Hortense Ebena**
- Madame **Martine Riendeau**

(Proposé par monsieur Yan Ouellette – Proposition adoptée à l'unanimité)

4.2. CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA SANTE - MODIFICATION DE L'ACTE D'ETABLISSEMENT (RETOUR : 21 MAI 2021)

Les membres du Comité de parents se penchent sur la consultation qui leur est soumise.

(CP/21-04/03)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA20/21-03-071 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 16 mars 2021, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents et du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 17 mars au 21 mai 2021;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents d'adopter la modification de l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé telle que présentée par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

4.3. COLLEGE SAINT-LOUIS - CRITERES D'INSCRIPTION 2022-2023 (RETOUR : 21 MAI 2021)

4.3.1 Mot du sous-comité

Les membres du Comité de parents se penchent sur la consultation qui leur est soumise.

Le vote est demandé.

(CP/21-04/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA20/21-03-069 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 16 mars 2021, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 17 mars au 21 mai 2021;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis a été consulté et est en accord avec les critères d'inscription proposés;

ATTENDU QU'aucun changement substantiel n'a été apporté aux critères d'inscription par rapport à ceux de l'année précédente;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

ATTENDU QUE le sous-comité de consultation du Comité de parents a soumis une proposition de résolution aux membres du Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par madame Claire Noël et RÉSOLU à la majorité par les membres du Comité de parents d'adopter les critères d'inscription 2022-2023 du Collège Saint-Louis tels que présentés par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par madame Claire Noël - Proposition adoptée à la majorité)

4.4. COLLEGE GUY-DRUMMOND - CRITERES D'INSCRIPTION 2022-2023 (RETOUR : 21 MAI 2021)

4.4.1. Mot du sous-comité

Les membres du Comité de parents se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/21-04/05)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA20/21-03-068 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 16 mars 2021, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 17 mars au 21 mai 2021;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée par le Conseil d'établissement aux critères d'inscription de l'école Guy-Drummond pour l'année scolaire 2022-2023 par rapport à ceux de 2021-2022;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond est en accord avec les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE le sous-comité de consultation du Comité de parents a soumis une proposition de résolution aux membres du Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Caron et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents d'adopter les critères d'inscription 2022-2023 de l'école Guy-Drummond tels que présentés par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par monsieur Éric Caron – Proposition adoptée à l'unanimité)

4.5. ÉCOLE JONATHAN - CRITERES D'INSCRIPTION 2022-2023 (RETOUR : 21 MAI 2021)

4.5.1. Mot du sous-comité

Le coordonnateur du sous-comité mandaté pour l'étude préliminaire des consultations relatives aux critères d'inscription 2022-2023 présente les recommandations de son équipe aux membres du CP. Il mentionne que seules des modifications mineures ont été apportées au niveau du vocabulaire utilisé. Par contre, le CÉ de l'école Jonathan a soumis la recommandation dans sa résolution de modifier le nom de l'école Jonathan pour « école alternative Jonathan ». Le sous-comité a discuté de cette recommandation et est arrivé à la conclusion que les critères d'inscription ne sont pas le bon véhicule pour modifier le nom de l'école. Monsieur le coordonnateur ajoute qu'il faudrait plutôt changer l'acte

d'établissement. Le sous-comité recommande donc d'adopter les critères d'inscription tels que présentés par le Service de l'organisation scolaire.

Le délégué de l'école Jonathan soutient que la toponymie évoque l'école Jonathan. Cependant, l'appellation « école alternative Jonathan » est mentionnée lorsqu'on regarde tous les documents écrits de l'école, le système de téléphonie, le site Web, le journal de l'école, etc. Il ajoute que l'école s'appelle l'école alternative Jonathan pour tous les parents, pour les éducateurs et les éducatrices ainsi que pour la direction de l'établissement. Le délégué dit comprendre que les critères d'inscription ne sont pas le bon véhicule pour changer le nom de l'école. Il aimerait utiliser la proposition telle que formulée par le CSS pour démarrer une discussion avec son CÉ afin de procéder à un changement de nom formel. Un délégué mentionne avoir vu l'avis de la commission de toponymie du Québec qui doit approuver le changement de nom. Madame Provost soutient que la détermination du nom d'une école relève d'un processus local. Elle ajoute que le CSS ne choisit jamais le nom d'une école. Il faut comprendre que c'est la commission de toponymie qui officialise le nom de l'école en collaboration avec le ministère de l'éducation. Les critères d'inscription ne sont pas le bon véhicule mais rien n'empêche d'amorcer une consultation et de rédiger une résolution. Madame la directrice indique qu'elle peut effectuer des représentations auprès du ministère de l'éducation avec cette résolution en signalant que le milieu aimerait un changement de nom, et ce, même si la commission de toponymie ne donne pas son accord. Présentement la commission de toponymie ne recommande pas cela. La commission de toponymie émet une recommandation et le ministère de l'éducation statue sur l'acceptation du nom. Madame Provost invite le CÉ de l'école à rédiger une résolution en bonne et due forme demandant l'officialisation du nom. Présentement, le CSSMB ne peut pas utiliser le nom d'école alternative Jonathan car il faut vraiment respecter la nomenclature autorisée par le ministère via l'acte d'établissement. Un membre du sous-comité de consultation propose d'ajouter des attendus dans la résolution du CP mentionnant que le CÉ de l'école Jonathan a émis la recommandation que le nom de l'établissement soit modifié pour école alternative Jonathan et mentionnant que les parents de l'école considèrent important d'avoir une certaine uniformité dans le nom.

Madame la vice-présidente demande au délégué de l'école Jonathan si la proposition d'ajouter des attendus dans la résolution du CP lui conviendrait. Il est d'accord pour procéder ainsi s'il s'agit du seul compromis possible à ce stade-ci mais demande à ce que sa dissidence soit notée au procès-verbal. Madame la vice-présidente indique que des attendus seront ajoutés à la proposition de résolution du sous-comité et qu'une résolution finale sera soumise pour adoption aux membres du CP en mai prochain.

4.6. ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES - CRITERES D'INSCRIPTION 2022-2023 (RETOUR : 21 MAI 2021)

4.6.1 Mot du sous-comité

Les membres du Comité de parents se penchent sur la consultation qui leur est soumise.

(CP/21-04/06)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA20/21-03-066 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 16 mars 2021, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de

parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 17 mars au 21 mai 2021;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée par le Conseil d'établissement aux critères d'inscription de l'école Nouvelle-Querbes pour l'année scolaire 2022-2023 par rapport à ceux de 2021-2022;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes est en accord avec les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE le sous-comité de consultation du Comité de parents a soumis une proposition de résolution aux membres du Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents d'adopter les critères d'inscription 2022-2023 de l'école Nouvelle-Querbes tels que présentés par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par madame Tania Naim – Proposition adoptée à l'unanimité)

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 21 heures 07 – Retour de la pause à 21 heures 15.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 25 MARS 2021

(CP/21-04/07)

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 18 février 2021 soit adopté, tel que modifié.

(Proposé par madame Carole Mekoudjou – Proposition adoptée à l'unanimité)

6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 15 MARS 2021

Madame la vice-présidente procède au dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du Comité de parents du 15 mars 2021.

7. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

7.1. CONSEIL GÉNÉRAL DU 10 AVRIL 2021

Il est mentionné que le [CG Express](#) résumant les dossiers traités lors du Conseil général de la FCPQ du 10 avril dernier a été communiqué aux membres du CP et déposé sur le site de partage OneDrive.

Il est souligné que les OPP peuvent faire appel aux services conseils de la FCPQ.

Il est mentionné que la FCPQ aimerait qu'on lui soumette des textes de 500 à 600 mots évoquant les bons coups dans les écoles pour la Revue Action Parents. Ces textes ne doivent pas nécessairement émaner des délégués du CP à la FCPQ. Ils peuvent être soumis par des parents, des enseignants, etc.

Il est signalé que les CÉ peuvent acheter un abonnement pour assister aux formations de la FCPQ.

7.2. MOT DU SOUS-COMITÉ DISTINCTIONS RECONNAISSANCE DE LA FCPQ

(CP/21-04/08)

IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de soumettre les candidatures de mesdames Tania Naim et Martine Riendeau à la FCPQ pour une Distinction Reconnaissance.

(Proposé par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à l'unanimité)

Le sous-comité Distinctions Reconnaissance de la FCPQ recommande que le CP remette ses propres prix aux bénévoles.

(CP/21-04/09)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gnahoua Zoabli et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents que le Comité de parents du CSSMB reconnaisse à l'avenir l'apport des bénévoles en remettant ses propres certificats de reconnaissance.

(Proposé par monsieur Gnahoua Zoabli – Proposition adoptée à l'unanimité)

7.3. RENDEZ-VOUS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : L'ÉDUCATION AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE - MÉMOIRE

Madame la vice-présidente rappelle qu'il avait été proposé aux membres du CP de faire parvenir leurs idées pour le Mémoire devant être rédigé en lien avec le Rendez-vous pour la réussite éducative. Peu d'idées ont été soumises. Le CX a tenu une séance extraordinaire avant la date limite de remise du Mémoire qui a été rédigé et envoyé au gouvernement. Madame Robitaille indique que le Mémoire en question a été déposé sur le site de partage OneDrive du CP.

8. MOT DU SOUS-COMITÉ DE LA FCPQ

Le sous-comité a rencontré les représentants du Regroupement des Comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ). Ceux-ci ont répondu franchement et honnêtement à toutes les questions leur ayant été posées. Le scandale touchant le CA du CSSDM a été soulevé car il s'agit d'un membre important du Regroupement. Le sous-comité se rencontrera à nouveau afin d'effectuer un débriefing. La coordonnatrice du sous-comité dit espérer être en mesure de présenter une proposition aux membres du CP en mai prochain. Trois options sont sur la table : désaffiliation de la FCPQ, affiliation au RCPAQ ou indépendance.

9. SUIVIS ET INFORMATIONS

9.1. PANDÉMIE

9.1.1. Enseignement à distance

Aucun membre n'émet de commentaire.

9.2. FORMATION DU MEQ OFFERTE AUX MEMBRES DES CÉ

Madame la vice-présidente souligne être la présidente de son CÉ et avoir reçu une lettre à faire parvenir à tous ses membres. Cette lettre indique que tous les membres du CÉ devraient recevoir un questionnaire vers la mi-juin pour attester sur l'honneur qu'ils ont visionné les capsules du gouvernement. Elle ajoute que les nouveaux membres des CÉ de l'an prochain devront suivre la formation du MEQ mais pas les anciens l'ayant déjà complétée. Il est mentionné que cela a été convenu au Comité de gouvernance et d'éthique du CSSMB.

9.3. RETOUR SUR LE 46^{ÈME} CONGRÈS DE L'INSTITUT TA (24 AU 26 MARS 2021)

Madame la vice-présidente signale que les résumés des participants ont été déposés sur le site de partage OneDrive du CP.

9.4. PROTOCOLE, INTIMIDATION ET RACISME

9.4.1. Sous-comité

La coordonnatrice du sous-comité signale que son équipe soumettra ses recommandations aux membres du CP en mai prochain.

9.5. 42^{ÈME} CONGRÈS DE LA FCPQ – « 45 ANS + À BÂTIR ENSEMBLE UNE ÉCOLE POUR TOUS » (25 AU 29 MAI 2021 – EN LIGNE)

(CP/21-04/10)

ATTENDU la tenue du Congrès virtuel de la FCPQ du 25 au 29 mai 2021 dont le thème est : « 45 ans... À bâtir ensemble une école pour tous »;

ATTENDU QUE ce congrès est une source d'information importante pour les parents;

ATTENDU QU'UNE place gratuite par école du CSSMB est allouée aux membres du Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents :

- **QUE** les seize (16) membres suivants soient inscrits au Congrès de la FCPQ, du 25 au 29 mai 2021 :
 - Elie ESHAGHPOUR-PAKDEHI
 - Louise LEROUX
 - Karine-Emmanuelle GARRYER
 - Ghahoua ZOABLI
 - Katherie ROCHETTE
 - Nathalie VASSILAROS
 - Jessica TALBOT
 - Hala JAWLAKH
 - Françoise MICHAUD
 - Sharon GO
 - Raymonde GOMIS

- **Roberte LOUISMA**
- **Karolina ZAJDA**
- **Constantin FORTIER**
- **Anne-Hortense EBENA**
- **Annie MERCIER**

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

10. MOT DE LA PRÉSIDENCE

10.1. CORRESPONDANCE REÇUE

Madame la vice-présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.

11. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Un délégué résume les dossiers ayant été traités lors de la séance du CCSÉHDAA du 13 avril dernier. Il fut question de la consultation relative aux critères d'inscription 2022-2023 du CSSMB. Madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) est venue présenter cette consultation. Les membres du CCSÉHDAA ont assisté à une présentation sur l'intégration des élèves en classes régulières. Il fut question du Mémoire en lien avec le Rendez-vous du ministre pour la réussite éducative. Le CCSÉHDAA a rédigé son Mémoire tout comme le CP. Les membres du CCSÉHDAA ont également parlé du redoublement. Un membre a exprimé une crainte car certaines écoles auraient proposé aux parents de faire redoubler leurs enfants lors du retour de la semaine de relâche, ce qui est un peu tôt dans le cheminement scolaire pour prendre une décision aussi avancée. Les membres du CCSÉHDAA ont également parlé de leur concours. La prochaine rencontre du CCSÉHDAA se tiendra le 11 mai prochain.

12. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA

Le point est reporté.

13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

13.1. RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DU 7 AVRIL 2021 (LA MOTIVATION SCOLAIRE)

Environ 137 personnes ont assisté à cette conférence. Elle a été appréciée des participants. De très bons commentaires ont été reçus.

13.2. RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DU 27 AVRIL 2021 (ÊTRE PARENT – MODE D'EMPLOI)

Environ 110 personnes ont assisté à cette conférence. Les participants ont trouvé la conférence très pertinente et les sujets très concrets.

13.3. CONFÉRENCES À VENIR

La prochaine conférence traitera de l'estime de soi et sera présentée le 18 mai prochain. La dernière conférence de l'année scolaire prévue le 9 juin expliquera comment communiquer efficacement avec son enfant. Ces deux dernières conférences, tout comme celle du 27 avril dernier, seront présentées par la compagnie *Commeunique*.

14. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

La coordonnatrice du Comité Innovations et Communications indique que son équipe va soumettre une demande au secrétariat général du CSSMB pour étudier la faisabilité de passer de la plateforme *Zoom* à la plateforme *Teams*. Elle ajoute que son comité réfléchit également sur la possibilité de faire quelque chose au niveau des réseaux sociaux (page d'information sur le CP). Madame la coordonnatrice mentionne qu'elle discutera avec le CX au sujet de l'idée ayant été émise à l'effet que le CP remette ses propres certificats de reconnaissance soulignant l'apport des bénévoles.

15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Le Comité consultatif de transport a tenu une rencontre. La représentante du CP mentionne que la STM n'accepte pas d'effectuer une modification au niveau de sa tarification mensuelle. Elle ajoute que le comité regardera ce qu'il est possible de faire afin de trouver plus d'argent pour les enfants qui utilisent les services de la STM.

La représentante du CP au Comité consultatif de transport annonce que des vignettes vont être apposées dans les autobus scolaires, à côté des numéros, afin d'aider les enfants en bas âge à ne plus se tromper de véhicules. Elle ajoute que des vignettes pour les berlines destinées aux enfants à besoins particuliers ont également été mises en place afin d'aviser les automobilistes. Elle signale qu'une zone à risque a été retirée dans le secteur de l'école Laurendeau-Dunton. Cette zone à risque ne concernait que les enfants de la maternelle. Elle ajoute que ce retrait sera effectif à partir de la prochaine rentrée scolaire. La prochaine rencontre du Comité consultatif de transport se tiendra à la fin du mois de mai prochain.

16. MOT DU SOUS-COMITÉ ÉVA

La coordonnatrice du sous-comité ÉVA mentionne qu'elle attend de voir si l'école ÉVA sera de retour l'an prochain avant de soumettre ses recommandations aux membres du CP.

17. MOT DES MEMBRES DU CA

Il est signalé que la prochaine séance du CA du CSSMB se tiendra le 4 mai prochain. Madame Martine Riendeau assistera à cette rencontre.

Il est indiqué que les séances du CA sont publiques. Aucune inscription n'est requise sauf si on désire poser une question aux membres du [CA](#).

18. MOT DE LA TRÉSORERIE

18.1. BILAN FINANCIER DU CP

Madame la trésorière dresse le bilan financier du CP.

19. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE, DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION :
Jeudi 20 mai 2021.

(CP/21-04/11)

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 51. La prochaine réunion du CP aura lieu jeudi, le 20 mai 2021 à 19 h 15 sur la plateforme Zoom.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)



Madame Anne-Marie Robitaille,
Vice-présidente du Comité de parents



Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 29 AVRIL 2021 – CP
/rm*